



*Fédération Régionale de Défense contre les
Organismes Nuisibles de Franche-Comté*

PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL

**dans le cadre d'une démarche de réduction de l'utilisation des produits
phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux**

Bilan N+1 – Année 2017

COMMUNE DE CHAMPEY



Septembre 2017

FREDON Franche-Comté
Espace Valentin Est
12, rue de Franche-Comté – Bât E
25480 ECOLE-VALENTIN

Contexte de l'étude

La commune de Champey s'est engagée dans une gestion des espaces communaux en Zéro phytosanitaires depuis 2017. Afin de bénéficier de conseils pour faciliter l'entretien des surfaces à gérer, elle a sollicité la FREDON pour la réalisation d'un plan de désherbage. Cette étude a été proposée par la communauté de commune du Pays d'Héricourt.

L'objectif est double : réaliser un état des lieux des pratiques actuelles, concernant le désherbage principalement, et envisager, en fonction des espaces entretenus, une autre gestion pour pérenniser l'arrêt des herbicides et faciliter le travail des agents.

Cet état des lieux a été réalisé en 2016 sur les données de la campagne de désherbage de l'année, et a conduit à l'élaboration d'un plan de gestion différenciée qui précise :

- ❖ Les techniques à mettre en œuvre dans la commune et les surfaces potentiellement concernées,
- ❖ Le matériel nécessaire et l'investissement éventuel,

Dans ce cadre, la FREDON a donc recensé les surfaces entretenues et si nécessaire proposé une hiérarchisation des différents lieux en fonction : des exigences d'entretien pouvant être attendues et des techniques possibles en termes d'entretien.

Ce travail correspond à la définition d'une gestion différenciée des espaces communaux. Cette dernière consiste à ne pas appliquer la même méthode et la même intensité d'entretien en fonction de la typologie et de la fonction du lieu, intégrant la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement et en cohérence avec les moyens humains et financiers de la commune.

L'objet du présent rapport correspond au bilan à l'année N+1 des méthodes utilisées pour l'entretien de la commune. Ce bilan doit permettre des réajustements éventuels (modification d'itinéraire technique...) ou de valider les choix d'entretien.

PLAN DE DESHERBAGE DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Les données générales à l'année N+1, et comparaison avec l'année de référence (2016)

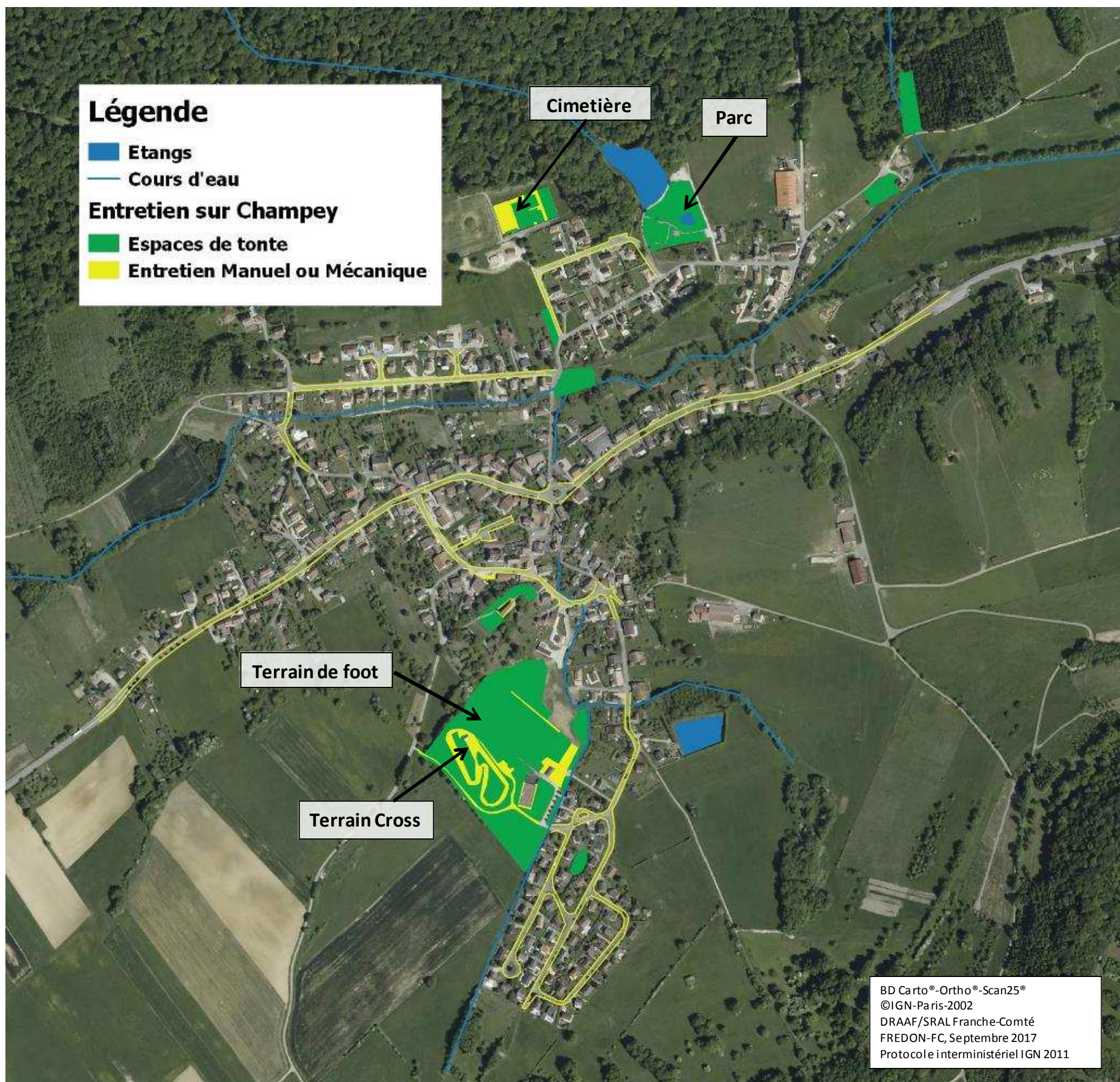
A l'aide d'un logiciel informatique de cartographie (QGis), une mise à jour de la carte des surfaces entretenues par des techniques alternatives a été réalisée.

Au regard des données pour l'année N+1, les zones entretenues ont été identiques en 2017 par rapport à l'année 2016.

Suite au diagnostic de 2016, la commune n'a pas investi dans du matériel alternatif pour la campagne 2017.

La cartographie suivante reprend l'ensemble des lieux entretenus, ils sont les mêmes qu'en 2016 mais sont entretenus sans produits phytosanitaires.

Figure 1 : Cartographie des différents sites entretenus



L'équipe de Champey pour l'année 2017

L'entretien de désherbage de la commune est réalisé par 1 agent à temps plein (35 h par semaine), complété par 2 agents en emplois aidés à 25 h par semaine. Pour rappel, au précédant diagnostic, seul 1 contrat aidé venait en renfort pour cette activité.

Tous les désherbages chimiques ont été arrêtés sur la commune de Champey. Les employés communaux réalisent l'ensemble des travaux inhérents à l'entretien de la commune, à savoir tonte, balayage, entretien des massifs... Mais aussi la maintenance des infrastructures de la commune (travaux de réparations divers).

La commune ayant fait le choix de ne plus utiliser les produits phytosanitaires, les agents ne sont pas titulaires du Certiphyto, agrément obligatoire pour pouvoir acheter et appliquer des pesticides

Evolution des pratiques de la commune de Champey

Les activités d'entretien des espaces verts et de désherbage manuel se répartissent en fonction des interventions résumées dans le tableau ci-dessous. La comparaison est faite avec l'année de référence, soit 2016.

Tableau 1 : Techniques mises en œuvre – 2016 et 2017

Techniques d'entretien	2016	2017
Traitements phytosanitaires	- Trottoirs, caniveaux et pieds de murs - Boulodrome, abords terrain de tennis et foot, parcours BMX, abords du temple - allées principales et secondaires du cimetière	Arrêt des traitements
Désherbage manuel	Désherbage manuel dans les massifs, le cimetière, l'aire de loisir, le terrain de foot.	Généralisé à l'ensemble de la commune
Désherbage mécanique	Désherbage à la binette, Passage de la débroussailleuse à fil pour le contrôle de la végétation.	Généralisé à l'ensemble de la commune
Désherbage thermique	Aucun	Aucun
Tonte	Charge régulière sur la saison de pousse. Environ un passage tous les 15 jours durant la saison. La gestion de la tonte est différenciée, d'une tonte très régulière sur les espaces de loisirs à un fauchage ponctuel par un agriculteur sur des zones plus excentrées.	Fréquence équivalente, mais certains espaces ne sont plus tondus (ex : verger aux pommiers). L'agriculteur qui fauchait une grande zone autour du terrain foot ne réalise plus ce travail qui revient à la commune. N'étant pas équipée pour la fauche, la surface est tondue au gyrobroyeur, ce qui demande beaucoup de temps pour un résultat moyen.
Balayage manuel / ratissage	Balayage manuel de la voirie (dont départementale très passante), des pieds de murs et trottoirs	Idem
Paillage	Paillage des massifs avec des broyats de branches de feuillus. Implantation de prairie fleurie.	Le renouvellement du paillage n'a pas été correctement suivi, il sera nécessaire de le compléter à certains endroits (limite les besoins futurs en entretien). Les prairies fleuries en massif ne sont plus renouvelées, une graminée introduite par ces mélanges de graines a colonisé certains massifs, ce qui les rend difficile à gérer. L'utilisation de plantes vivaces dans les massifs peut être accrue (nécessite moins d'entretien)

La commune souhaite investir dans du matériel alternatif, cependant la suspension des subventions de l'Agence de l'Eau n'a pas permis d'aboutir à un achat. Les élus ainsi que l'agent souhaitent l'achat d'une brosse métallique pour débroussailleuse, d'un réciprocat, ainsi que d'une balayeuse automotrice d'occasion (pour un prix d'environ 25 000 euros), qui serait un investissement en intercommunal avec la commune de Saulnot. Le choix du désherbage thermique n'est pas retenu, pour son côté dangereux et consommateur de gaz.

Les pratiques ont donc évolué vers le non chimique complet, et peuvent encore être améliorées pour permettre que cette gestion soit plus soutenable.

Les alternatives proposées – Bilan à l'année N+1 (2017)

Suite au diagnostic, et ce pour chaque surface recensée, des solutions visant à faciliter l'entretien de la commune et à viser progressivement la gestion en Zéro phytosanitaire avaient été proposées, en fonction des objectifs de la commune en terme d'entretien et d'aménagement.

Les différentes alternatives suggérées lors du premier diagnostic apparaissent dans le tableau 2 suivant, et le suivi de leur mise en pratique est indiqué.

Pour rappel, la gestion différenciée du désherbage établit des distinctions en raison :

- Des fonctions que les espaces ont à remplir,
- Des exigences d'entretien pouvant être attendues,
- Et donc des techniques de désherbage à mettre en œuvre.

L'objectif ici est de définir les exigences d'entretien, et ce en fonction de la nature des lieux et des contraintes que celle-ci impose en terme de gestion de la végétation spontanée. La réflexion quant à la classification se réalise à la fois par niveau de risque (environnement, population,...) mais aussi par les résultats attendus au niveau de la « propreté visuelle »:

- Fréquentation des espaces,
- L'esthétique ou image recherchée, et donc de l'objectif d'entretien attendu,
- La sécurité,
- Les risques sanitaires et environnementaux.

On peut distinguer trois types de résultats attendus au niveau du visuel :

Tableau 7 : classification proposée pour la gestion des espaces en termes d'entretien.

Zone 1	Pas ou peu de tolérance quant au développement de l'herbe spontanée
Zone 2	Tolérance de l'enherbement limitée, mais surtout contrôlée et limitée en hauteur
Zone 3	Tolérance de l'enherbement voir recherche de la colonisation par l'herbe – Contrôle et maîtrise de la pousse

Tableau 2 : Actions retenues pour faciliter la gestion en Zéro phytosanitaire pour les surfaces recensées dans le diagnostic.

Lieu	Préconisations à l’issu du diagnostic initial	Bilan à l’année N+1
Voirie imperméable	➤ Poursuivre les travaux de réfection des revêtements dans le temps, afin de maintenir une bonne qualité générale de la voirie communale. Ceci permet de limiter l’accumulation de graines et de matière organique, et simplifie l’entretien, ➤ Le balayage préventif pourrait être mécanisé et intensifié (3 ou 4 passages annuels semble pertinent), ➤ Mettre en place un balayage curatif (brosses de désherbage) où la voirie est en bon état, ➤ Désherbage manuel à envisager (binette, pic-bine...), ou simple contrôle de la hauteur de la végétation (débroussaillouse) ➤ Désherbage thermique envisageable pour les espaces à forte représentativité.	En partie réalisé : quelques réfections avaient déjà été mises en œuvre dans les dernières années, avec notamment les abords de la mairie et de l’école ➤ Pour les pieds de mur et de bordure, la commune souhaite s’équiper d’une tête brosse <u>métallique</u> à fixer sur débroussaillouse. Cet outil, par brossage violent, permet l’arracher la végétation en place. Il est intéressant pour favoriser la gestion des herbes sur voirie. ➤ Les voiries et revêtements sont globalement en bon état, et assez récents. ➤ Le balayage manuel est toujours maintenu et régulier, mais représente une charge de travail trop important aujourd’hui pour n’être fait que par les agents, avec notamment la départementale qui se salit très rapidement du fait de la forte circulation. ➤ Un balayage de 2 à 3 passages par an sur l’ensemble de la commune serait idéal. ➤ La commune pourrait faire intervenir au moins 1 fois par an un prestataire en balayage afin de nettoyer les voiries principales (en priorité sur la départementale), cela permet de faire un nettoyage/désherbage de fond et de permettre aux agents de faire un 2eme passage dans la saison, avec moins de volume à ramasser. La commune relate un cout de 300 euros pour le seul passage sur la départementale, et considère cela comme cher. (A noter : faire des devis chez plusieurs prestataires, et voir si rabais pour 2 passages). Important : le prestataire peut passer à une période clé comme le printemps pour faire un désherbage simultané, ou encore à l’automne lorsque les feuilles et les matières organiques s’amoncellent sur les bords de voiries. L’idéal étant de faire passer la balayeuse 2 à 3 fois par an (aux périodes charnières printemps et automne). Ceci permet de réduire grandement la pousse et de gérer les salissures.
Diverses aires perméables	Se poser la question de la nécessité de désherber en fonction de la représentativité de ces espaces (autant que possible, passage de la Zone 1 à la Zone 2, voire Zone 3, en termes de tolérance de la flore spontanée). Lorsque que l’usage est compatible, privilégier la végétalisation des surfaces : engazonnement (semences à pousse lente), enherbement (flore spontanée), mise en place d'une végétalisation (flore vivace en pied de mur par exemple)...L’utilisation d’autres matériaux est possible (enrobé, résines drainantes, béton désactivé...). ➤ Partout où la tolérance de la végétation ne peut être améliorée (terrain de pétanque, piste de BMX), possibilité d’utiliser un outil de désherbage mécanique. Le désherbage manuel (binette) peut être envisagé sur de <u>petites surfaces</u>.	En partie réalisé : certaines zones sont en végétalisation par ensemencement spontané. ➤ Végétalisation en cours du tour du terrain de tennis ➤ Le terrain de boule va être refait car une inondation a fait raviner des gros graviers dessus, il serait opportun de réfléchir à la réduction de cette aire en gravier qui est très importante, pour ne conserver qu’une zone utile pour le terrain de pétanque. Si l’on souhaite conserver une zone de parking pour les manifestations de BMX ou de foot, il est possible de conserver une zone en graviers, ou de mettre en place des dalles alvéolées enherbées (mais plus coûteux), qui nécessitent très peu voir aucun entretien (tonte ponctuelle ou aucune intervention). ➤ Si la zone est régulièrement sujette à des inondations, évaluer la possibilité de faire un terrain de boule à un autre endroit, afin que le nouvel aménagement soit durable. Dans ce cas, l’ensemble de l’ancien terrain de boule pourra être remis en herbe.

Cimetières ➤ Allées secondaires ➤ Inter-tombes	Allées secondaires et espaces inter-tombes en gravillons ➤ Envisager la remise en herbe des espaces : utilisation de semences à pousse lente et adaptées à des milieux pauvres pour limiter les tontes à trois ou quatre dans l’année. Les sedums seraient également bien adaptés, ➤ Imperméabilisation possible des allées pour accessibilité (enrobé, béton désactivé) ou mise en place de pas japonais, ➤ Si la végétation peut être tolérée, et si la largeur des inter-tombes le permet : contrôler la hauteur à la débroussaillieuse ou à l’aide d’un outil de type « réciprocat » (pour éviter les projections).	Réalisé : Le cimetière est totalement végétalisé pour la campagne 2017. ➤ Le cimetière était déjà en grande partie en herbe, et l’année 2017 a été l’occasion de réaliser l’a végétalisation par ensemencement spontané sur la dernière zone de tombes qui étaient encore en graviers. ➤ Une dernière allée pour aller au columbarium est en cours de végétalisation et entretenue que par la tonte ➤ Bien intégrer dans le règlement du cimetière, l’obligation de joindre toutes les nouvelles implantations de tombes.
Aire de loisirs	➤ Réduire la surface de graviers / sablés, pour faciliter l’entretien du tour de l’étang ➤ Conserver uniquement les allées de cheminement des promeneurs (leur passage entretien et désherbe naturellement)	En partie réalisé : La zone est entretenue uniquement par la tonte
Gestion différenciée de la tonte		En partie réalisé : ➤ Auparavant un agriculteur réalisait une fauche sur une grande surface autour du terrain de foot, mais cette gestion n’est plus possible, car plus aucun agriculteur n’est intéressé par de petites surfaces de ce type. ➤ La gestion différenciée de la tonte aborde la question en fréquence de passage selon les utilisations et la représentativité réelle de chaque zone. On applique ensuite une fréquence de tonte différente à chaque zone. Par exemple, le tour de l’étang, le terrain de foot et le cimetière sont à tondre souvent, mais les dépendances de l’étang, le tour du terrain de foot, et les abords du circuit de BMX sont à tondre en fréquence basse (selon la possibilité des outils de coupe). ➤ Favoriser la biodiversité, et les zones nécessitant peu d’entretien (comme il est fait par exemple pour le verger, avec une seule fauche en fin de saison voir aucune) ➤ Créer des zones de biodiversité ne nécessitant pas d’entretien (cf. préconisations), avec l’implantation d’espèces naturelles qui restent en place d’une année sur l’autre, avec des fleurissements étalés sur l’année (sans fauche). C’est l’occasion de créer des espaces de promenades attractifs
Pieds d’arbre et massifs		A réaliser : ➤ On veillera à bien recharger les paillages, afin qu’une épaisseur suffisante soit présente et permette de freiner efficacement la pousse des herbes. 10 cm d’épaisseur sont conseillés pour garantir l’efficacité du paillage et réduire la fréquence de leur recharge. ➤ Les pieds d’arbres peuvent être gérés de manière plus facile et plus esthétique, avec l’implantation de plantes vivaces qui ne nécessitent pas d’entretien. Ces surfaces ne sont ensuite plus à entretenir (cf. préconisations)

Nouvelles préconisations et rappels des préconisations précédentes pour la modification des pratiques d'entretien

1. Le cimetière

Le cimetière est totalement végétalisé depuis la saison 2017. Toute activité de désherbage a été arrêtée.

L'entretien est réalisé à l'aide de la débroussailleuse à fil, et entre les tombes aussi.



Plusieurs zones du cimetière étaient déjà enherbées. La dernière partie du cimetière qui était en graviers est en cours de végétalisation spontanée, sur les allées secondaires ci-dessous :



Le chemin menant au columbarium est en cours de végétalisation aussi. Il est simplement tondu. La végétalisation sera bientôt complète, certainement pour 2018.



Il est important de bien compléter le règlement d'implantation des tombes dans le cimetière avec une clause de jonction des nouvelles tombes.

La végétalisation du cimetière avait déjà débutée il y a quelques années en raison de la configuration en pente qui générait la descente trop importante des graviers, et en cas de fortes précipitations, les tombes du bas étaient recouvertes de boue et de graviers. L'enherbement était donc retenu comme solutions

2. Les espaces de loisirs

Les secteurs suffisamment utilisés présentent une pousse moins forte lorsque l'endroit est concrètement fréquenté.

Dans cette idée, il est **nécessaire de remettre en herbe** une partie des surfaces du terrain de boule, du tour de tennis et du tour de l'étang (déjà réalisé) afin de **ne conserver que les surfaces réellement utilisées par les utilisateurs**. Ceci permettra de rendre 'gérables' et à taille humaine, les surfaces à gérer



Terrain de boule à réduire lors de sa réfection (déjà prévue), avec au moins la moitié en ré-enherbement, sur la partie droite, comme on le voit déjà en cours



Terrain de tennis, à laisser se ré-enherber aux abords (déjà en cours)

➤ **Réduire les surfaces de la promenade de l'étang en limitant aux simples allées de cheminement et/ou en réduisant la largeur de ceux-ci**, en tenant compte des passages « naturels » réalisés par la fréquentation du public pour redessiner les allées. En plus, en tenant compte strictement des chemins fréquentés par le public, il y a de fortes chances pour que les besoins en désherbage deviennent moins importants, voire inexistantes puisque la circulation des piétons pourra suffire à stopper la pousse de la végétation.



Les cheminements sont déjà bien restreints, il faut pérenniser cette gestion.

Ci-dessous : Exemple d'une allée redessinée sur la base du cheminement réel emprunté par le public (photomontage). Le désherbage est réalisé seulement par le cheminement des promeneurs Tout le site est géré uniquement par la tonte (et remise en herbe spontanée).



D'après les photos prises lors de notre visite de la commune (ci-dessous), on peut noter que la végétation a déjà naturellement repris place sur un certain nombre d'espace, sans que cela paraisse négligé. La remise en herbe partielle ou totale de certains secteurs est bien acceptée (par exemple au cimetière) (une communication sur cette remise en herbe pourra être éventuellement envisagée, dans le bulletin communal par exemple).

3. Le paillage des massifs et pieds d'arbres

Pour limiter la pousse dans les massifs, la recharge des paillages doit être réalisée chaque année. L'épaisseur totale de paillage doit normalement être de 10 cm afin que celui-ci soit efficace, et limite réellement les interventions d'entretien.



Les paillages en pieds d'arbres sont aussi à recharger régulièrement afin d'assurer l'épaisseur de 10 cm requise.

Il est aussi possible d'envisager de les végétaliser avec des espèces vivaces qui agrémentent l'espace de vie et ne nécessitent aucun entretien.

Par exemple, on peut planter quelques pieds de bergénia (que vous trouverez au cimetière). En plantant 6 à 9 pieds par pieds d'arbres ils s'implanteront en quelques années pour former un tapis esthétique et sans aucune intervention. D'autres espèces peuvent convenir aussi, mais sont plus basses, comme les aubriètes ou les sedums (*sedum spurium* ou *sedum album*).



Exemple d'implantation naturelle de bergénia (cimetière de Champey)
Ces plantes restent en feuilles toute l'année et fleurissent rose durant l'été

4. La réfection des caniveaux en pavés

La commune dispose de caniveaux en pavés bien rénovés et ceci permet un entretien facile, avec la possibilité de balayer correctement les surfaces afin de limiter la pousse.





L'intensification du balayage sur la commune, avec un passage d'une balayeuse en prestation permettrait de nettoyer les principaux caniveaux qui collectent de grandes quantités de graviers et matières organiques. Idéalement 1 passage par an à l'automne ou au printemps afin de compléter le travail manuel de l'agent.

5. La gestion des fossés, petits cours d'eau et berges d'étang

L'entretien des fossés demande un temps important dans l'année. Il est possible de faciliter leur entretien et de les embellir en laissant pousser les espèces qui y sont déjà présentes ou en les plantant d'espèces adaptées aux milieux humides.



Les plantes envisageables sont des iris des marais, des reines des prés, par exemple. Elles présentent l'avantage de restaurer la biodiversité floristique et faunistique, de réguler les écoulements d'eaux sans les entraver et de réduire les besoins d'entretien des fossés, tout en créant des espaces naturels.



Leur présence n'empêche absolument pas un curage lorsque nécessaire. On veillera à simplement retirer les excès de dépôts dans le fossé, sans le recreuser d'avantage.

La commune de Champey ayant des fossés à proximité de l'aire de loisir constituée par le terrain de foot, le site de BMX et le terrain de boule et les jeux pour enfants, elle pourrait bénéficier d'une telle végétalisation sur les fossés adjacents, ce qui embellirait le site et agrémenterait facilement ces espaces de vie.

Comme on a pu le constater lors de la visite de la commune, les fossés présentent déjà de la reine des prés (notamment sur la photo 1), mais elle est fauchée, et aussi d'autres végétaux spécifiques aux berges de cours d'eau comme sur la photo suivante, qu'il est intéressant de conserver et préserver pour la biodiversité ainsi que la bonne tenue physique du ruisseau (protection des berges) :



La gestion conseillée est donc de laisser ces plantes pousser et fleurir, et ne les faucher qu'une fois par an en octobre, voir une année sur deux.

6. La gestion des grandes surfaces d'herbes

Les abords du terrain de foot présentent des zones en herbes très importantes, qui prennent du temps à entretenir. Les agriculteurs les délaissant, il est peut être envisageable de proposer ce site pour faire paître des chevaux, vaches ou moutons.

Dans le cas où cela n'est pas mis en place, une gestion durable est possible avec le passage en fauche tardive, c'est-à-dire une seule fauche intervenant à l'automne. Ceci peut être réalisé par un tracteur, et la commune n'en disposant pas elle peut solliciter un agriculteur dans le cadre d'une prestation en directe.

Un nouvel objectif, peut-être de créer des cheminements tondus de manière régulière pour l'accès des personnes autour du stade, autour de l'aire de jeu. Toutes les zones adjacentes non utilisées seront laissée en herbe et en jachères fleuries naturelles (la biodiversité floristique du site se ré-exprimera).

Une communication spécifique peut être réalisée dans le bulletin communal afin d'expliquer la démarche et de la valoriser en rappelant l'effet bénéfique pour la biodiversité, tant pour la faune (papillons, insectes, etc) que pour la flore (pérennisation des fleurs locales et sauvages).

Un ou des panneaux explicatifs peuvent être positionnés sur le site pour faire passer le message aux promeneurs.



Abords de l'aire de jeux



Abords du terrain de foot



Abords du terrain de pétanque

Remarque : Ce mode de gestion, en fauche tardive, ou en tonte peu fréquente (selon le matériel disponible), est à mettre en place sur d'autres endroits où la tonte systématique ne se justifie pas (c'est-à-dire sans utilisation réelle).

Cela a déjà été fait pour le site du verger de pommiers. La pousse de l'herbe dans ce verger n'a généré aucune plainte. Ce qui est fortement positif pour la démarche. Elle est donc à multiplier sur la commune.



Verger de pommiers en fauche tardive



Abord du verger en fauche tardive

Il est aussi possible de **mettre en place des espèces végétales locales**, à caractère mellifère, qui créeront des espaces esthétiques et de biodiversité.

Toutes les zones en fauche tardive peuvent être éligibles.

Sur le secteur du terrain de foot, le site présente un caractère humide, qui conviendrait parfaitement à la ré-implantation progressive d'un jardin d'espèces de milieu humide, avec par exemple des massifs de **reine des prés, d'iris des marais, et de salicaires**, et toutes autres **espèces sauvages naturelles locales correspondant à ce type de milieu**.

Ce type de projet serait l'occasion de **valoriser ces grands espaces sous la forme d'une promenade où seuls les cheminements seraient tondus**.



Massifs de reine des prés



Massifs de salicaires



Autre suggestion, sur des surfaces plus petites (par exemple sur **certaines zones de l'aire de loisir**, on peut aussi mettre en place **des bosquets ou massifs, de tailles variées**, plantés **d'arbustes locaux**, tels que des **noisetiers, des charmilles, fusains d'Europe, viorne obier**, etc. Ces espèces reconstitueront la biodiversité locale, et en occupant l'espace ne nécessiteront aucun entretien.

7. La gestion des voiries

Lors de notre tour de la commune avec l'agent, nous avons pu constater que l'état général de la voirie de Champey est globalement bon, même si certains secteurs sont assez endommagés, ils restent très peu fréquents.

Lorsque l'état est bon, ceci permet déjà de limiter l'accumulation des graines et de la matière organique (peu d'espaces pour qu'elles se stockent, et bon écoulement des eaux pluviales qui « nettoient » les caniveaux).



Exemple de divers revêtement dans les rues de Champey, qui témoignent d'un état variable de la voirie.

Pour l'atteinte de l'objectif de Champey, qui est de pérenniser l'entretien sans pesticide de la commune, nous préconisons la **poursuite des opérations de réfection des revêtements dégradés**. La végétation spontanée s'y développera moins, et le balayage mécanique préventif sera plus efficace.

Le **balayage préventif**, est particulièrement important à mettre en œuvre afin de nettoyer et de réduire la pousse durant la campagne. 1 passage est actuellement réalisé en manuel sur toute la commune, mais 2 à 3 sont idéaux pour avoir un excellent entretien de fond des voiries de la commune.

Le **recours à un passage d'un prestataire en balayage semble incontournable**, et serait certainement **moins coûteux** qu'un achat de balayeuse, même d'occasion, qui génèrera des coûts d'entretien non négligeables.

Dans le cas où la commune souhaite vraiment mettre en œuvre l'option d'un **achat de balayeuse**, il serait plus pertinent de **réfléchir à un investissement au niveau de la communauté de communes du Pays d'Héricourt**, ce qui permettrait de la faire passer en routine sur les villages volontaires. Avec cette fois, un optimum de **2 à 3 passages par an**.
Les coûts d'achat et d'entretien seraient alors partagés par plus de communes.

Dans la cas d'un travail en intercommunal, il serait possible de faire intervenir une **balayeuse automotrice**, dont l'investissement



D'autres outils existent, de format plus petit, comme les micros balayeuses à conducteur marchant, idéales pour trottoirs, pieds de murs et toutes bordures. L'investissement est relativement modéré, de l'ordre de 3000 à 8 000€ en fonction de la puissance du moteur et des options retenues.



Exemple d'outils de balayage mécanique (à gauche : Hako, à droite : Lipco)

Enfin, pour des travaux très ponctuels, il est possible de s'équiper de têtes brosse/désherbeuse à adapter sur la débroussailleuse, pour une trentaine d'euros. La débroussailleuse doit néanmoins être assez puissante (au moins 40 cc), et les projections sont très importantes avec ces outils.



Communication

Il y a une tendance, surtout au niveau des habitants, à considérer que la propreté de la ville passe systématiquement par la destruction massive des herbes dites «mauvaises». Le terme de « mauvaises herbes » est donné à la flore spontanée qui a tendance à pousser là où on ne le souhaite pas et qui est considérée comme indésirable. **Une plus grande acceptation de la végétation spontanée est donc souhaitable. Il convient de l'intégrer dans les programmes d'entretien.**

En effet, la transition récente en gestion Zéro phytosanitaire de la commune de Champey, engendre un recourt, déjà effectif, aux techniques alternatives, qui n'ont pas la même logique de mise en oeuvre qu'une gestion en chimique. La flore spontanée est donc amenée à être plus présente sur les espaces publics.

De plus, le désherbage ne doit pas constituer la seule et unique solution en présence de végétation spontanée. En effet, **ce type de végétation pionnière participe aussi à la biodiversité.**

Il faut idéalement accompagner cette logique d'acceptation de la végétation spontanée par une communication auprès de la population, afin d'expliquer aux habitants que la commune n'est pas « laissée à l'abandon » du fait de la présence d'un peu d'herbe.

Il faut également promouvoir cette démarche, pour y faire adhérer la population et éviter les remontées négatives en Mairie, la prise à parti des agents sur le terrain, ou que certains habitants ne traitent eux-mêmes.

Enfin, cet effort de communication et de sensibilisation réalisé auprès des particuliers, a pour but de les **amener à réfléchir sur leurs propres pratiques** : ils sont également utilisateurs de produits phytosanitaires au sein de leurs espaces privés et leur impact sur la qualité des eaux n'est plus à démontrer. De plus, des risques pour leur santé, et celle de leurs proches, existent réellement.

De plus, la loi de transition énergétique interdira à partir du 1^{er} janvier 2019 l'accès aux produits phytosanitaires pour les particuliers. Il est donc d'autant plus important de sensibiliser les habitants à de nouvelles pratiques et manières de gérer leurs espaces privés.

Ces actions de sensibilisation peuvent prendre la forme d'une **conférence** pour les jardiniers amateurs (éventuellement réalisée par la Fredon), afin d'apporter conseils et astuces en terme de techniques alternatives au jardin. Des **affichages sur les sites** faisant l'objet de modification d'entretien, et expliquant la démarche environnementale suivie par la municipalité peuvent être utilisés. Ce peut être aussi par le biais du **bulletin municipal**, de « flyers » distribués dans les boîtes aux lettres peuvent également constituer de bons vecteurs de cette information.

Pour votre information, la Fredon Franche-Comté a réalisé une **exposition sur ce thème**, destinée à **l'information du grand public**, grâce à la location de **14 panneaux de sensibilisation sur la pollution de l'eau, la santé et les alternatives à mettre en œuvre au jardin pour les espaces privés**. L'exposition sillonne les routes de Franche-Comté, au gré des demandes (communes, écoles, stands pour événement, etc...).